

COMMUNIQUE – BOURSES Erasmus +

Je soussigné, Véronique DAUBENFELD, Directrice de l'École Supérieure de Vente et de Management-CCI Paris Ile de France Education, et représentant légal Erasmus +, atteste par la présente avoir pris la décision des taux applicables pour les contributions unitaires suivants :

Contribution aux frais de séjour dans le cadre de la mobilité des apprenants de l'enseignement supérieur à des fins de stages ou d'études Erasmus+ :

	Pays de destination	Montant/mois stage	Montant/mois études
Groupe 1 Pays participant au Programme avec un coût de vie élevé	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède Pays tiers non associés au programme de la région 14, par ex. Royaume-Uni (*)	575€	425€
Groupe 2 Pays participant au Programme avec un coût de vie moyen	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal Pays tiers non associés au programme de la région 13 (*)	525€	375€
Groupe 3 Pays participant au Programme avec un coût de vie bas	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie	475€	325€
Pays tiers non associés au programme des régions 1 à 12 (*)	Etats-Unis, Australie	700€	700€

<u>Un complément de bourse est accordé aux apprenants qui en font la demande :</u> soit voyagent avec un moyen de transport éco-responsable (+50€ et jusqu'à 4 jours de contribution aux frais de séjour supplémentaire pour couvrir les jours de voyage aller-retour), soit répondent à <u>l'un des critères des étudiants ayant moins d'opportunité</u> (+250€/mois, et frais de voyage pour les pays tiers).

Concernant les apprentis en mobilité dans un pays participant au programme dans le cadre du projet MONA (Mon Apprentissage en Europe), seront prioritaires pour l'obtention d'une bourse ceux dont les frais liés à la mobilité ne sont pas couverts par un autre financement (OPCO, salaire ou indemnité de stage...). Un « dossier de demande de bourse Erasmus MONA simplifié » incluant un tableau de financement de la mobilité et un courrier argumenté devra être soumis par l'apprenti à l'école afin que celle-ci puisse se prononcer sur l'attribution de la bourse.

(*) Bourses pour les pays tiers non associés au programme

Attention 20% maximum du budget Erasmus de l'école est alloué pour les pays tiers non associés au programme. Tout apprenant souhaitant demander une bourse pour un départ dans l'un de ces pays devra remettre une « demande de bourse internationale » à l'école et un jury se prononcera sur l'attribution de la bourse selon plusieurs critères (complétude du dossier et remise dans les délais, financement de la mobilité, résultats et comportement scolaires, effort de recherche et qualité du stage si applicable, projet argumenté). Un guide détaillé expliquant la démarche sera communiqué aux apprenants.

Pour plus d'information contacter le chef de projet international sur lgasquet@supdev.fr

Fait à Paris, le 4 septembre 2023

Véronique DAUBENFELD



